

**From the office of the President  
Philippe Druart  
Rue Robertson, 51 - B 4020 Liege, Belgium  
Tel: +32 43 43 11 71/+32 19 32 44 90 E-mail: druphil@yahoo.fr**

11 octobre, 2004

Nos Réf.: PhD/ECU/EU/ 041004/1

**A la Commission Européenne**  
Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs  
A l'attention de Madame Paula DUARTE GASPAR  
**Unité C5 Stratégie Santé**  
Rue Froissart, 101

**B 1040 BRUSSELS**

Madame,

Veillez trouver ci joint la contribution de l'European Chiropractors'Union (ECU) aux réponses souhaitées à votre document « High Level Process of Reflection On Patient Mobility and Healthcare Developments in the European Union ».

Je reste bien entendu à votre plus entière disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération très distinguée,

Philippe DRUART DC  
Président

Yours sincerely,

Philippe Druart DC  
President – European Chiropractors' Union

## « Favoriser la santé de tous »

### **Processus de réflexion pour une nouvelle stratégie européenne en matière de santé.**

## « Que peut apporter la Chiropractie ? »

### **1. Objet de ce document.**

La Commission Européenne a lancé en juillet 2004 un long processus de réflexion concernant une nouvelle stratégie européenne en matière de santé. Elle compte « *sur la participation des gouvernements nationaux, des milieux intéressés, des organisations internationales, des professionnels de la santé et des citoyens pour mettre au point et mettre en œuvre cette stratégie.* » et dit bien se rendre compte de l'ampleur de cette réflexion.

L'Union Européenne des Chiropractors, créée en 1932 à Londres, est une de ces organisations internationales regroupant uniquement des professionnels de la santé (et donc, des citoyens). Elle réunit toutes les associations nationales (17) de chiropractors en Europe. Elle assure les « guidelines » d'une pratique chiropractique dans le respect des règles de déontologie et d'éthique, tout en contrôlant la qualité de formation de ses membres (3.000). C'est la raison pour laquelle elle se fera naturellement le porte parole de la chiropractie et des chiropractors.

En aucun cas, la chiropractie ne prétend être une panacée. Elle apporte une dimension nouvelle à la médecine historique et dans ce sens, elle peut apporter sa pierre à l'édifice de la santé dans certains domaines bien particuliers, acceptés et reconnus. Comme nous le verrons plus loin, les conséquences des maladies ostéo-articulaires sont devenues telles que la chiropractie voit son importance et son intégration thérapeutiques émerger dans la même proportion.

### **2. Définition et Rôle de la Chiropractie.**

« La chiropractie est concernée par le diagnostic, le traitement, la prophylaxie et la réhabilitation des syndromes douloureux et des dysfonctionnements dus à des lésions qui affectent le système locomoteur du corps humain, ainsi que de leurs conséquences biomécaniques et neurophysiologiques. » (ECU – 1991)

La Recherche et la reconnaissance internationales de la chiropractie ont avalisé cette définition en terme d'efficacité pour nombre de problèmes de santé directement liés au système locomoteur et à la colonne vertébrale en particulier. Le choix de « La Décade des Os et des Articulations (2000-2010)» par tous les professionnels de la

santé concernés, actualise on ne peut mieux cette incidence particulière des maladies ostéo-articulaires sur la santé de la population et donc le rôle de la chiropractie dans le système général de santé publique.

Pour la Commission européenne, « *il importe que l'Europe prenne avant tout des mesures positives pour éviter les problèmes de santé. (...) Le moment est venu de mettre plus l'accent sur la promotion de la santé que sur le traitement des maladies* ».

En fait, la « philosophie » de base de la chiropractie répond entièrement à ces principes de prévention et de « wellness ». Le rôle de la chiropractie correspond donc à cette réflexion. En effet, par les soins qu'elle prodigue pour corriger les dysfonctions biomécaniques et neurologiques du système locomoteur, la chiropractie ne va pas seulement soulager les douleurs et autres symptômes pour lesquels elle est fréquemment consultée, mais également améliorer les fonctions des autres systèmes du corps et, dès lors, l'état général de santé. Ceci s'explique par la relation entre la structure et la fonction, les réactions « réflexes » du système nerveux et l'importance de celui-ci dans la régulation générale du corps humain. En tant que méthode naturelle, la chiropractie permet d'éviter de nombreux effets secondaires.

### **3. Incidence du ratio « Coût / Efficacité » de la chiropractie.**

Dans une communication récente {(26.11.2003) 728 final} intitulée « Amélioration de la qualité de l'emploi: un examen des derniers progrès accomplis », la Commission européenne observe (p. 15, § 2.4. « Santé et Sécurité des Travailleurs ») : « *Le taux d'absentéisme élevé dû aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que le nombre important d'invalidités permanentes d'origine professionnelle sont les conséquences les plus visibles que la médiocrité des conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail peut avoir sur le marché du travail. Au total, 158 millions de journées de travail correspondant en moyenne à 20 jours d'arrêt de travail par accident ont été perdues en 2000 dans l'Union européenne.*»

(...) « *D'après le module ad hoc de 1999 sur « les problèmes de santé liés au travail » de l'enquête sur les forces de travail et selon l'enquête de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie sur la perception des conditions de travail par les salariés et employeurs, un nombre croissant de travailleurs souffre de troubles musculo-squelettiques (manifestation de douleurs dorsales et troubles provoqués par la répétition de certains mouvements (52%)), de stress, de dépression et d'anxiété (18%) ainsi que de fatigue généralisée, de troubles auditifs et de maladies cardiovasculaires.*»

Nous constatons donc que plus de la moitié des cas d'accidents de travail causant un absentéisme de plus de 20 jours, (82 millions de journées par an dans l'EU!) sont dus aux troubles musculo-squelettiques, précisément dans un domaine où la chiropractie excelle. Le gouvernement canadien ne se trompait pas dans une déjà ancienne étude (Manga -1991) lorsqu'elle recommandait les soins chiropractiques en première ligne pour endiguer ce fléau et remédier à ces dépenses exorbitantes.

Les coûts socioéconomiques d'une telle épidémie ne sont pas dus aux coûts thérapeutiques bien entendu, mais aux trop longues absences, non seulement improductives mais rétribuées. Plusieurs études (*disponibles sur simple demande*) ont largement démontré le rapport positif coût/efficacité de la chiropractie dans le domaine spécifique des dorsalgies. De plus, le chiropractor travaillant avec une instrumentation réduite, génère un traitement moins onéreux, plus rapide et plus efficace.

Le fait d'éviter l'excès de prescriptions médicamenteuses, de limiter certains examens très coûteux et d'éviter nombre d'interventions chirurgicales, réduit encore le coût général. Il semble donc logique et indispensable d'inclure dans cette nouvelle stratégie européenne de la santé, le traitement chiropractique. Par son caractère prophylactique, ce traitement préviendra également beaucoup de crises aiguës et/ou d'évolutions vers une chronicité plus coûteuse encore.

#### **4. Sécurité de la Chiropractie et des Patients.**

La Commission déclare : « ***Le rôle de l'UE consiste à protéger les citoyens, développer des synergies en favorisant les partenariats, intégrer les aspects de santé dans toutes les politiques communautaires et informer les citoyens et les acteurs en matière de santé.*** »

Le traitement chiropractique appliqué de manière appropriée par un praticien formé dans les règles de l'art, est sans danger et peut garantir toute sécurité thérapeutique au patient. Parmi toutes les pratiques médicales, la chiropractie est considérée comme une des plus sûres. Elle est la première des médecines manuelles.

Les accidents ou incidents importants sont extrêmement rares quand le traitement est exécuté par des chiropractors qualifiés. Les risques et contre-indications sont connus. Contrairement à certaines affirmations, aucune étude statistique n'a jamais démontré une dangerosité particulière afférente à l'exercice des chiropractors.

D'ailleurs, pour garantir cette sécurité de première importance pour les patients, l'Union Européenne a mission de promouvoir des mesures nécessaires et indispensables pour éviter les abus de titre et de pratique, afin d'éviter ces accidents encourus la plupart du temps par des « thérapeutes » non formés à cette pratique spécifique.

Les nombreuses associations de patients, notamment ProChiropractic Europe), déplorent ce vide juridique de certains états européens et agissent dans ce sens d'une législation pour assurer la sécurité de leurs membres. Ils insistent également sur le droit d'accès direct aux soins chiropractiques dans chaque Etat Membre et ce, avec les mêmes possibilités de remboursement et de sécurité qu'ils obtiennent dans leur pays d'origine. Il est donc impératif d'inclure les chiropractors dans les textes de Reconnaissance des Qualifications professionnelles et de favoriser ainsi l'accès européen de leurs patients aux soins chiropractiques. Ces dispositions assureraient aux uns et aux autres leurs droits et leur libre circulation dans les Etats Membres.

Par ces faits, l'UE favoriserait l'éclosion de multiples emplois en matière de santé par l'essor que prendrait cette discipline et rajeunirait d'ailleurs les cadres des professionnels de la santé où un certain vieillissement est largement constaté. Elle favoriserait également l'ouverture de nouvelles écoles européennes de chiropractie qui engendrerait à nouveau d'autres emplois de qualité.

## **5. Conclusion.**

Nous n'avons pas voulu ici submerger cet appel à la réflexion de dizaines de documents relatifs à la pratique de la chiropractie dans le monde, ou de textes législatifs ou d'articles scientifiques sur la recherche de validité et d'efficacité de cette branche de l'art de guérir. Tous ces documents sont à disposition immédiate de la Commission sur simple demande. Ils pourront fournir la « *base solide de connaissances pour appuyer l'action de l'Europe* ».

Nous avons simplement voulu insister sur les bénéfices possibles que peut apporter une thérapie sous employée en Europe, économique dans son application, rapide dans ses résultats thérapeutiques, organisée professionnellement aux niveaux mondial (Fédération Mondiale de Chiropractie – Membre de l'OMS), Européen (ECU) et national (chaque pays ayant sa propre association). La chiropractie moderne fondée fin du XIXème siècle, a maintenant atteint sa maturité. Elle doit être considérée à sa juste valeur.

Liège, le 4 octobre 2004

Philippe Druart DC  
Président de l'Union Européenne des Chiropractors  
Rue Robertson, 51  
B 4020 LIEGE (Belgium)

This paper represents the views of its author on the subject. These views have not been adopted or in any way approved by the Commission and should not be relied upon as a statement of the Commission's or Health & Consumer Protection DG's views. The European Commission does not guarantee the accuracy of the data included in this paper, nor does it accept responsibility for any use made thereof.